

CONVOCATION DU 13 FEVRIER 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2024

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOSMIE L'AIGUILLE, ADRESSÉ INDIVIDUELLEMENT
À CHAQUE CONSEILLER MUNICIPAL POUR LA SÉANCE QUI
S'OUVRIRA EN MAIRIE LE 4 MARS 2024


LE MAIRE
Maurice LEBONNET

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n° 2024-01
Approbation du Compte de Gestion
2023**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 mars, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 13 février 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES : Mme Sylvie CARON-DESPRES, Mr Florian CAMPOURCY.

POUVOIR DE VOTE : Mr Florian CAMPOURCY à Mr Maurice LEBOUTET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle MONTAGNE

LE CONSEIL,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, du compte de gestion du budget principal dressé par le Comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, les états des restes à recouvrer, des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

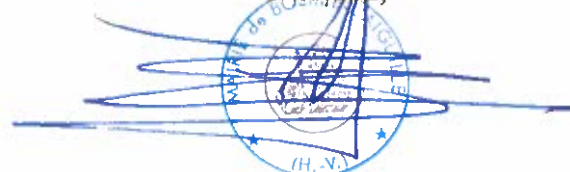
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2023 par le Comptable public, certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et que quitus est donné au Comptable public pour le compte de gestion du budget principal de 2023.

VOTE ☞ **POUR** : 22

☞ **CONTRE** : 0

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 5 mars 2024
LE MAIRE,**



Maurice LEBOUTET

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n° 2024-02
Approbation du Compte Administratif
2023**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 20

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 mars, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 13 février 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES : Mme Sylvie CARON-DESPRES, Mr Florian CAMPOURCY.

POUVOIR DE VOTE : Mr Florian CAMPOURCY à Mr Maurice LEBOUTET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle MONTAGNE

LE CONSEIL,

Réuni sous la présidence de Madame Zohra ANTARI, 1^{ère} adjointe,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Maurice LEBOUTET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré, et après avoir approuvé le compte de gestion du Comptable public,

Le Maire s'est retiré au moment du vote.

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :


	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
<i>REALISATIONS - Fonctionnement</i>	<i>2 077 614,17 €</i>	<i>2 326 679,44 €</i>
<i>REALISATIONS - Investissement</i>	<i>1 716 670,21 €</i>	<i>1 030 640,26 €</i>
	<i>+</i>	<i>+</i>
<i>REPORT N-1 - Fonctionnement (002)</i>		<i>819 182,77 €</i>
<i>REPORT N-1 - Investissement (001)</i>		<i>301 961,16 €</i>
	<i>=</i>	<i>=</i>
<i>TOTAL (Réalizations + Report)</i>	<i>3 794 284,38 €</i>	<i>4 478 463,63 €</i>
<i>RAR Investissement</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>
<i>RESULTAT CUMULE - Fonctionnement</i>	<i>2 077 614,17 €</i>	<i>3 145 862,21 €</i>
<i>RESULTAT CUMULE - Investissement</i>	<i>1 716 670,21 €</i>	<i>1 332 601,42 €</i>
<i>TOTAL CUMULE</i>	<i>3 794 284,38 €</i>	<i>4 478 463,63 €</i>

2°) *Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications de la balance des comptes certifiée conforme par le Comptable public relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.*

3°) *Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.*

VOTE ☞ **POUR : 20**
☞ **CONTRE : 0**

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 5 mars 2024
La Présidente de séance,



Zohra ANTARI

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n° 2024-03
Affectation du résultat de
fonctionnement de l'exercice 2023 au
Budget Primitif Commune 2024**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 mars, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 13 février 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES : Mme Sylvie CARON-DESPRES, Mr Florian CAMPOURCY.

POUVOIR DE VOTE : Mr Florian CAMPOURCY à Mr Maurice LEBOUTET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle MONTAGNE

Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 301 961.16 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 819 182.77 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit inv - 001) de la section d'investissement de : -686 029.95 €

Un solde d'exécution (Excédent fonc - 002) de la section de fonctionnement de : 249 065.27 €

Restes à réaliser : *Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :*

En dépenses pour un montant de : 0.00 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 384 068.79 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 500 000,00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 568 248,04 €

VOTE ☞ POUR : 22
☞ CONTRE : 0-

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 5 mars 2024
LE MAIRE,



Maurice LEBOUTET

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n° 2024-04
Facturation des frais d'électricité aux
locataires du cabinet paramédical**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 mars, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 13 février 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES : Mme Sylvie CARON-DESPRES, Mr Florian CAMPOURCY.

POUVOIR DE VOTE : Mr Florian CAMPOURCY à Mr Maurice LEBOUTET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle MONTAGNE

LE CONSEIL,

Considérant que la Commune est titulaire du contrat de fourniture d'électricité du cabinet paramédical,

Vu les factures d'électricité acquittées par la Commune,

Vu le prorata des surfaces utilisées par les kinésithérapeutes (jusqu'au 30/06/2023), les infirmières, le sage-femme, l'orthophoniste et la pédiatre (y compris les locaux communs),

DECIDE

Article unique : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, décide de facturer les frais de fourniture d'électricité au titre de l'année 2023 aux locataires du cabinet paramédical pour un montant global de 3 028,52€ € TTC, se répartissant comme suit :

- Kinésithérapeutes : 856,13 € TTC
- Infirmières : 594,90 € TTC
- Sage-femme : 783,74 € TTC
- Orthophoniste : 555,08 € TTC
- Pédiatre : 238,67 € TTC

VOTE ☞ **POUR** : 22

☞ **CONTRE** : 0

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 5 mars 2024
LE MAIRE,**

Maurice LEBOUTET



**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n° 2024-05
Subvention pour le séjour de
découverte de l'école primaire**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 mars, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 13 février 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES : Mme Sylvie CARON-DESPRES, Mr Florian CAMPOURCY.

POUVOIR DE VOTE : Mr Florian CAMPOURCY à Mr Maurice LEBOUTET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle MONTAGNE

LE CONSEIL

Considérant que la classe de découverte des classes de CE2/CM1, CM1/CM2 et CM2 aura lieu au mois de juin 2024,

Considérant qu'à cette date le budget n'aura pas été voté,

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer dès à présent la somme de 2 850 € au foyer coopératif de l'école élémentaire Jules Verne (soit 50 € par élève, 35 en CM2 et 22 dans les tranches de restauration scolaire de 1 à 3), en sachant que cette somme sera inscrite à l'article 6574 lors de l'adoption du budget 2023,

DECIDE

Article unique : Le Conseil Municipal unanime, après en avoir délibéré, décide d'attribuer la somme de 2 850 € au foyer coopératif de l'école élémentaire Jules Verne pour la classe de découverte des élèves de CM2 qui aura lieu au mois de juin 2024.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 du budget 2023.

VOTE ☞ **POUR** : 22
☞ **CONTRE** : 0

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE le 5 mars 2024
LE MAIRE,**

Maurice LEBOUTET



**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n° 2024-06
Mandat au Centre de Gestion 87 pour
Protection Sociale Complémentaire**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 mars, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 13 février 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES : Mme Sylvie CARON-DESPRES, Mr Florian CAMPOURCY.

POUVOIR DE VOTE : Mr Florian CAMPOURCY à Mr Maurice LEBOUTET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle MONTAGNE

LE CONSEIL

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'ordonnance n° 2021-175, la réforme de la protection sociale complémentaire ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de la Corrèze approuvant le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la prévoyance ;

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 26/01/2024 ;

Considérant la nécessité de se conformer à l'obligation de participation de l'employeur public au financement de la protection sociale complémentaire, volet prévoyance à l'échéance donnée.

Considérant l'intérêt de participer à la procédure portée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne, laquelle comporte une mise en concurrence ainsi que la négociation de l'accord collectif locale.

DECIDE :

- *De se joindre à la convention de participation dans le cadre de la protection sociale complémentaire, domaine de la prévoyance, que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne entend conclure ;*
- *De donner mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne pour lancer la consultation nécessaire à sa conclusion ;*
- *De donner mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne pour négocier, pour son compte, un accord avec les organisations syndicales représentatives du périmètre du contrat ;*

- *De donner mandat au Maire pour déterminer avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne les conditions de déroulement de la négociation et les modalités de conclusion de cet accord ainsi que pour approuver l'accord négocié ;*
- *PREND ACTE que les caractéristiques précises, prestataires, garanties et tarifs, lui seront communiqués au terme de la procédure engagée par le Centre de gestion de la fonction publique de la Haute-Vienne pour lui permettre de décider de signer ou non la convention de participation souscrite.*

VOTE ☞ **POUR : 22**
☞ **CONTRE : 0**

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 5 mars 2024
LE MAIRE,



Maurice LEBOUTET

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n° 2024-07
Changement des statuts du CIOL**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 mars, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 13 février 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES : Mme Sylvie CARON-DESPRES, Mr Florian CAMPOURCY.

POUVOIR DE VOTE : Mr Florian CAMPOURCY à Mr Maurice LEBOUTET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle MONTAGNE

LE CONSEIL

Vu la délibération n°2023-25 du 20 décembre 2023 du Conservatoire de l'Ouest de Limoges actant le changement de statuts et le changement de nom de l'école de musique,

DECIDE :

De valider le changement de nom du Conservatoire Intercommunal de l'Ouest de Limoges (CIOL) en Ecole Intercommunale de Musique (EIM) à compter du 1^{er} septembre 2024

De valider le changement des statuts de l'Ecole Intercommunale de Musique.

VOTE ☞ **POUR** : 22
☞ **CONTRE** : 0

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 5 mars 2024
LE MAIRE,**

Maurice LEBOUTET

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n° 2024-08
Refacturation de la mise à disposition
d'équipements sportifs à la
Communauté de Communes de Val de
Vienne**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 mars, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 13 février 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES : Mme Sylvie CARON-DESPRES, Mr Florian CAMPOURCY.

POUVOIR DE VOTE : Mr Florian CAMPOURCY à Mr Maurice LEBOUTET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle MONTAGNE

LE CONSEIL

Vu la demande de refacturation de la mise à disposition des équipements sportifs par la Communauté de Communes de Val de Vienne,

Vu le calcul du coût horaire de mise à disposition des équipements sportifs de la commune,

Vu le planning d'occupation du gymnase sur la période 13 juillet 2022- 28 octobre 2023,

DECIDE :

- De facturer le coût horaire de dix euros et trente-cinq centimes (10.35 €) pour la mise à disposition des équipements sportifs auprès de la Communauté de Communes de Val de Vienne suite au sinistre du Centre Sportif Intercommunal.
- De retenir le total de 277 heures de mise à disposition.

De facturer la somme globale de **deux mille huit cent soixante-six euros et quatre-vingt-quinze centimes (2 866.95 €)** à la Communauté de Communes de Val de Vienne.

VOTE **POUR** : **22**
 CONTRE : **0**

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 5 mars 2024**

LE MAIRE,



Maurice LEBOUTET

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n° 2024-09
Demande de subvention au Conseil
Départemental pour le programme
d'éclairage public 2024**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 mars, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 13 février 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES : Mme Sylvie CARON-DESPRES, Mr Florian CAMPOURCY.

POUVOIR DE VOTE : Mr Florian CAMPOURCY à Mr Maurice LEBOUTET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle MONTAGNE

LE CONSEIL,

Considérant la nécessité de continuer à rénover le parc d'éclairage public pour baisser la consommation et améliorer le niveau d'éclairage des voies communales,

Vu le devis établi par l'entreprise BATIFOIX, estimant les travaux de rénovation à 15 000,00€ HT soit 18 000,00 € TTC.

DÉCIDE :

***Article unique** : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Départemental en vue de financer les travaux de rénovation du parc d'éclairage public pour l'année 2024 pour un montant de :*

€ 15 000,00 EUROS H.T.

€ SOIT 18 000,00 EUROS T.T.C.

VOTE ☞ **POUR** : 22
☞ **CONTRE** : 0

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 5 mars 2024
LE MAIRE,**



Maurice LEBOUTET

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n° 2024-10
Demande de subvention au Conseil
Départemental pour les travaux de
rénovation énergétique de la mairie**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 mars, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 13 février 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES : Mme Sylvie CARON-DESPRES, Mr Florian CAMPOURCY.

POUVOIR DE VOTE : Mr Florian CAMPOURCY à Mr Maurice LEBOUTET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle MONTAGNE

LE CONSEIL,

Considérant la nécessité de rénover énergétiquement la mairie, de remplacer la chaudière actuelle par une chaudière au gaz à condensation, d'isoler les combles, de créer un sas dans l'escalier, d'effectuer l'isolement des planchers haut et bas,

Vu le rapport d'audit énergétique de la SEHV en date du 08/08/2023,

DÉCIDE :

***Article unique** : Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Départemental, en vue de financer les travaux de rénovation énergétique de la mairie pour l'année 2024 pour un montant prévisionnel de travaux de :*

€ 75 007, 00 EUROS H.T.

€ SOIT 93 759,00 EUROS T.T.C.

VOTE ☞ **POUR** : 22
☞ **CONTRE** : 0

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 5 mars 2024
LE MAIRE,**



Maurice LEBOUTET

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n° 2024-11
Demande de subvention au Fonds Vert
pour la réhabilitation-extension de
l'Orangerie.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 mars, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 13 février 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES : Mme Sylvie CARON-DESPRES, Mr Florian CAMPOURCY.

POUVOIR DE VOTE : Mr Florian CAMPOURCY à Mr Maurice LEBOUTET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle MONTAGNE

LE CONSEIL,

Vu la délibération n°2023-46 du 25 septembre 2023 portant approbation de l'avant-projet définitif,

Vu le projet établi par le cabinet Epure,

DÉCIDE

Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds Vert en vue de financer les travaux de réhabilitation – extension de l'Orangerie d'un montant de :

€936 198,23 EUROS H.T.

€SOIT 1 123 437,88 EUROS T.T.C.

VOTE ☞ **POUR : 22**
☞ **CONTRE : 0**

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 5 mars 2024**

LE MAIRE,



Maurice LEBOUTET

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n° 2024-12
Modalités de la consultation sur les
zonages ENR**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 mars, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 13 février 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES : Mme Sylvie CARON-DESPRES, Mr Florian CAMPOURCY.

POUVOIR DE VOTE : Mr Florian CAMPOURCY à Mr Maurice LEBOUTET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle MONTAGNE

LE CONSEIL,

- DÉCIDE de fixer les modalités de la concertation avec la population, durant toute la durée de l'élaboration comme suit :

- mise à disposition du public d'un registre aux jours et heures d'ouverture de la mairie du 11 au 29 mars 2024.

et/

- mise à disposition du public d'une consultation par voie électronique (<https://mairie-bosmie.fr>, et secretariat@mairie-bosmie.fr)

VOTE **POUR** : 22
 CONTRE : 0

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 5 mars 2024**

LE MAIRE,

Maurice LEBOUTET

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n° 2024-13
Désignation référent déontologue des
élus locaux**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 mars, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 13 février 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES : Mme Sylvie CARON-DESPRES, Mr Florian CAMPOURCY.

POUVOIR DE VOTE : Mr Florian CAMPOURCY à Mr Maurice LEBOUTET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle MONTAGNE

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1111-1-1, ainsi que les articles R. 1111-1- A et suivants,

Vu l'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local et notamment son article 1er dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juin 2023,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,

Vu la liste des référents déontologues, transmise par l'Association des Maires de France,

Vu le choix de la Communauté de communes du Val de Vienne de désigner M. François TORT en tant que référent déontologue pour les membres du Conseil communautaire du Val de Vienne,

Le Conseil municipal

DÉCIDE :

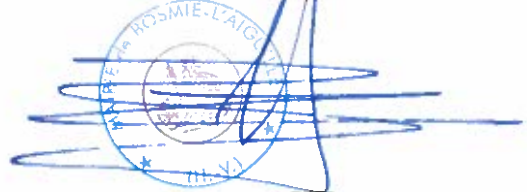
- *de désigner M. François TORT en tant que référent déontologue pour les membres du Conseil municipal de la commune de Bosmie L'Aiguille,*
- *de fixer sa rémunération conformément aux textes en vigueur à savoir par une indemnité de vacation d'un montant de 80 € par dossier, assortie le cas échéant de remboursement de frais de déplacement dans les conditions applicables aux personnels de la Fonction Publique Territoriale.*

Précise que le référent déontologue pourra être saisi par courriel. Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse

VOTE ☞ **POUR :** 22
☞ **CONTRE :** 0

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 5 mars 2024

LE MAIRE,



Maurice LEBOUTET

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n° 2024-14
Intégration du nouvel organigramme
dans le règlement intérieur**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 mars, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 13 février 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES : Mme Sylvie CARON-DESPRES, Mr Florian CAMPOURCY.

POUVOIR DE VOTE : Mr Florian CAMPOURCY à Mr Maurice LEBOUTET

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle MONTAGNE

LE CONSEIL,

DÉCIDE


De la modification du règlement intérieur afin d'y remplacer l'organigramme existant par le nouvel organigramme.

Le règlement intérieur modifié est joint à cette délibération.

VOTE ☞ **POUR : 22**

☞ **CONTRE : 0**

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 5 mars 2024
LE MAIRE,**



Maurice LEBOUTET

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n° 2024-15
Création d'un poste d'Adjoint
Administratif**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 mars, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 13 février 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES : Mme Sylvie CARON-DESPRES, Mr Florian CAMPOURCY.

POUVOIR DE VOTE : Mr Florian CAMPOURCY à Mr Maurice LEBOUTET

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle MONTAGNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,

LE CONSEIL,

DÉCIDE

-De créer un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1^{er} Avril 2024.

- Dit que les crédits sont prévus au budget.

VOTE ☞ **POUR** : 22
☞ **CONTRE** : 0

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 5 mars 2024
LE MAIRE,**

Maurice LEBOUTET

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n° 2024-16
Création de 2 postes d'adjoint
administratif principal de 1ère classe
et suppression de 2 postes d'adjoint
administratif principal de 2ème classe**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 mars, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 13 février 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES : Mme Sylvie CARON-DESPRES, Mr Florian CAMPOURCY.

POUVOIR DE VOTE : Mr Florian CAMPOURCY à Mr Maurice LEBOUTET

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle MONTAGNE

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Considérant la possibilité d'avancement de grade sans examen professionnel de
deux agents des services administratifs,*

LE CONSEIL,

DÉCIDE

*- de créer à compter du 1er Avril 2024, 2 postes d'adjoint administratif principal
de 1ère classe et de supprimer 2 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.*

- Dit que les crédits sont prévus au budget.

VOTE ☞ **POUR** : 22
☞ **CONTRE** : 0

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 5 mars 2024**

LE MAIRE,



Maurice LEBOUTET

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n° 2024-17
Création d'un poste d'Ingénieur
Principal et suppression d'un poste
d'Ingénieur**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 mars, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 13 février 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES : Mme Sylvie CARON-DESPRES, Mr Florian CAMPOURCY.

POUVOIR DE VOTE : Mr Florian CAMPOURCY à Mr Maurice LEBOUTET

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle MONTAGNE

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Considérant la possibilité d'avancement de grade sans examen professionnel
d'un agent des services administratifs,*

LE CONSEIL,

DÉCIDE

- de créer à compter du 1er Avril 2024, 1 poste d'Ingénieur Principal et de supprimer 1 poste d'Ingénieur.

- Dit que les crédits sont prévus au budget.

VOTE ☞ **POUR** : 22

☞ **CONTRE** : 0

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 5 mars 2024
LE MAIRE,**

A blue ink signature of Maurice Leboutet is written over a circular official stamp of the Commune de Bosmie-L'Aiguille. The stamp contains the text 'Mairie de Bosmie-L'Aiguille' and '(H.V.)' at the bottom.

Maurice LEBOUTET

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n° 2024-18
Création de 2 postes d'Adjoint
technique principal de 1ère classe et
suppression d'un poste d'Adjoint
technique principal de 2ème classe et
d'un poste d'adjoint technique**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 mars, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 13 février 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES : Mme Sylvie CARON-DESPRES, Mr Florian CAMPOURCY.

POUVOIR DE VOTE : Mr Florian CAMPOURCY à Mr Maurice LEBOUTET

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle MONTAGNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Considérant la possibilité d'avancement de grade sans examen professionnel de 3 agents des services techniques, 2 sur le grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe et 1 sur le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe,

LE CONSEIL,

DÉCIDE

- de créer 2 postes d'Adjoint technique principal de 1ère classe et de supprimer un poste d'Adjoint technique principal de 2ème classe et d'un poste d'adjoint technique.

- Dit que les crédits sont prévus au budget.

VOTE ☞ **POUR** : 22

☞ **CONTRE** : 0

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 5 mars 2024
LE MAIRE,**



Maurice LEBOUTET

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n° 2024-19
Création d'un poste d'ATSEM
principal de 1ère classe et suppression
d'un poste d'ATSEM principal de
2ème classe**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 mars, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 13 février 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES : Mme Sylvie CARON-DESPRES, Mr Florian CAMPOURCY.

POUVOIR DE VOTE : Mr Florian CAMPOURCY à Mr Maurice LEBOUTET

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle MONTAGNE

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Considérant la possibilité d'avancement de grade sans examen professionnel
d'un agent des écoles,*

LE CONSEIL,

DÉCIDE

*- De créer un poste d'ATSEM principal de 1ère classe et de supprimer un poste
d'ATSEM principal de 2ème classe.*

- Dit que les crédits sont prévus au budget.

VOTE ☞ **POUR** : 22
☞ **CONTRE** : 0

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 5 mars 2024
LE MAIRE,**

Maurice LEBOUTET

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n° 2024-20
Création d'un poste d'adjoint
territorial d'animation principal de
2ème classe et suppression d'adjoint
territorial d'animation**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 mars, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 13 février 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES : Mme Sylvie CARON-DESPRES, Mr Florian CAMPOURCY.

POUVOIR DE VOTE : Mr Florian CAMPOURCY à Mr Maurice LEBOUTET

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle MONTAGNE

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Considérant la possibilité d'avancement de grade sans examen professionnel
d'un agent des écoles,*

LE CONSEIL,

DÉCIDE

*- De créer un poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe et
de supprimer un poste d'adjoint territorial d'animation.*

- Dit que les crédits sont prévus au budget.

VOTE ☞ **POUR** : 22
☞ **CONTRE** : 0

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 5 mars 2024
LE MAIRE,**


Maurice LEBOUTET

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n° 2024-21
Modification du tableau des effectifs**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 mars, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 13 février 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES : Mme Sylvie CARON-DESPRES, Mr Florian CAMPOURCY.

POUVOIR DE VOTE : Mr Florian CAMPOURCY à Mr Maurice LEBOUTET

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle MONTAGNE

Vu les délibérations 2024-15, 2024-16 , 2024-17, 2024-18, 2024-19 et 2024-20
du 4 mars 2024,

LE CONSEIL,

DÉCIDE

-Dit que le tableau des effectifs est modifié comme suit :

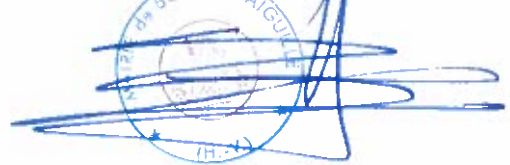
FILIERE	GRADE	CATEGORIE	EFFECTIFS	DONT TEMPS NON COMPLET
Direction	DGS des communes de + de 2 000 habitants	A	1	
Administrative	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	2	
Administrative	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	
Administrative	Adjoint administratif	C	1	
Technique	Ingénieur Principal	A	1	
Technique	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	1	
Technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	5	
Technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	3	
Technique	Adjoint technique	C	8	2

Sanitaire et Sociale	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	C	3	1
Animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1
Animation	Adjoint d'animation	C	3	3

VOTE ☞ POUR : 22
☞ CONTRE : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 5 mars 2024

LE MAIRE,



Maurice LEBOUTET

**COMMUNE
DE BOSMIE-L'AIGUILLE
87 110**

**DÉLIBÉRATION n° 2024-22
Renouvellement de la convention pour
l'Agence Postale Communale**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 mars, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 13 février 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES : Mme Sylvie CARON-DESPRES, Mr Florian CAMPOURCY.

POUVOIR DE VOTE : Mr Florian CAMPOURCY à Mr Maurice LEBOUTET

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle MONTAGNE

Depuis le 1^{er} avril 2015, l'Agence Postale Communale est un maillon essentiel de la proximité des services postaux au sein de la Commune de Bosmie L'Aiguille.

La convention signée le 7 février 2015 arrive au terme de sa durée de 9 ans.

La Poste propose la signature d'une nouvelle convention sur une durée de 9 ans (du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2033).

Les conditions de convention sont quasiment les mêmes que la convention de 2015 avec une indemnité forfaitaire versée mensuellement à la commune à laquelle s'ajoute désormais une rémunération variable en fonction des ventes de produits additionnels.

LE CONSEIL,

DÉCIDE

- d'autoriser le Maire à conclure le renouvellement de la convention de l'Agence Postale Communale.

VOTE ☞ **POUR** : 22
☞ **CONTRE** : 0

**POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, le 5 mars 2024
LE MAIRE,**



Maurice LEBOUTET